

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CL446

présenté par
Mme Bordes

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Conseil et contrôle de l'État »

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Conseil d'État et autres juridictions administratives	0	0
Conseil économique, social et environnemental	0	5 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	5 000 000
Cour des comptes et autres juridictions financières	0	0
TOTAUX	0	5 000 000
SOLDE	-5 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à diminuer les crédits alloués aux dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel concernant les fonctions supports à l'institution s'élèvent selon ce budget à environ 13 500 000 euros pour l'année 2025. Nous souhaitons diminuer ce montant de 5 000 000 d'euros. Cette diminution se fera par le non remplacement des départs en retraite.

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 5 000 000 d'euros le titre 2 pour l'action n°05 : "Fonctions supports à l'institution" du programme n°126 : "Conseil économique, social et environnemental ".